

// Service Presse  
Tél. 02 40 41 67 06  
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 22 mai 2024

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES – DIMANCHE 9 JUIN 2024

# Comment voter par procuration ?

Les prochaines élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Les Nantaises et les Nantais ne pouvant pas se rendre dans leur bureau de vote le jour du scrutin peuvent confier le soin à un autre électeur de voter pour eux.

**3 modalités sont possibles : auprès du commissariat de police ou du tribunal d'instance, avec ou sans pré-demande en ligne, ou totalement dématérialisée.**

### 1/ Auprès du commissariat ou du tribunal d'instance

Pour établir une procuration, la démarche peut s'effectuer au commissariat de police ou au tribunal d'instance. Le mandant, qui donne procuration, doit s'y présenter muni de sa pièce d'identité et des coordonnées du mandataire à qui il donne procuration : numéro d'électeur, nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale. À défaut du numéro d'électeur, le mandant doit fournir l'ensemble des prénoms du mandataire. Il est conseillé, pour être sûr que la demande soit prise en compte à temps, de la faire au plus tard lundi 3 juin.

Depuis 2022, le mandant peut donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Le mandataire ne peut recevoir qu'une seule procuration.

### 2/ La pré-demande en ligne

Une pré-demande est possible en ligne mais il est toujours indispensable, pour le mandant, de se rendre au commissariat ou au tribunal d'instance pour valider la demande. Cette télé-procédure n'est pas obligatoire avant de se rendre au commissariat mais elle permet de gagner du temps et d'éviter les retards de réception à la mairie.

Les étapes de la pré-demande en ligne :

- > pré-enregistrer sa demande sur [maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr) ;
- > un courriel est ensuite adressé avec la référence de la demande ;
- > se rendre ensuite au commissariat avec cette référence et une pièce d'identité. Après vérification, le commissariat valide la demande.

### 3/ Une procuration totalement dématérialisée possible

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, le Ministère de l'Intérieur propose une dématérialisation complète de la procuration, **pour les détenteurs de la carte d'identité numérique et d'une identité numérique certifiée**. Il faut pour cela se rendre sur l'application France Identité et créer une identité numérique qui sera ensuite certifiée. La certification de cette identité nécessite une vérification d'identité en mairie. A Nantes, cette démarche est possible en mairie centrale (29 rue de Strasbourg), sans rendez-vous.

Outre la détention d'une carte d'identité électronique, les conditions requises sont les suivantes : être français, majeur, et posséder un smartphone compatible (IOS >16 et Android >8).

> **Pour plus d'informations, rendez-vous sur [france-identite.gouv.fr](https://france-identite.gouv.fr)**